Vue d'ensemble des prestations de conseil de la FRI en lien avec les paiements directs et les exigences PER

Quelle est la prestation ?	A - appui à la l'inscription aux paiements directs et aux différents programmes	B - saisie des données pour le recensement agricole	C - appui à la saisie des données pour le recensement agricole	D1 - établissement du dossier PER et bilan fourrager PLVH pour l'année de contribution	D2 - établissement des bilan de fumure et bilan fourrager PLVH prévisionnels	D3 - identification des potentiels de paiements directs supplémentaires simples à mettre en œuvre	E - analyse détaillée des paiements directs de l'exploitation & simulation de plusieurs variantes	F - analyse des possibilités d'annonce de surface de promotion de la diversité II et/ou en réseau	G - suivi des importations et exportations d'engrais de ferme sur Hoduflu
En quoi consiste la prestation ?	Entretien au bureau avec saisie des données directement sur Acorda/Gelan	Entretien au bureau avec saisie des données directement sur Acorda/Gelan	Saisie des données par le client sur Acorda (JU) ou Gelan (BE) en salle informatique avec possibilité de solliciter l'aide d'un conseiller	▪ Entretien : saisie des données historiques, élaboration des bilan de fumure et bilan fourrager PLVH, définition des mesures à prendre pour respecter le bilan de fumure et/ou les règles pour l'obtention des contributions PLVH ▪ Au bureau : finalisation des documents par le conseiller et envoi au client avec un courrier personnalisé			▪ Etablissement avec le client des différentes simulations demandées ▪ Appréciation de l'impact sur le revenu au travers d'un budget partiel par variante	▪ Au bureau : étude du parcellaire de l'exploitation ▪ Entretien : visite de terrain avec l'agriculteur et formulation de recommandations	Saisie par le conseiller, sur appel téléphonique du client et sur Hoduflu, des cessions et reprises d'engrais de ferme
Quand cela se passe-t-il ?	JU : août [1] BE : mi-sept. à fin septembre[1]	JU : février[1] BE : mi-février à début mars[1]	2 février 2016[2]	JU : de janvier à mi-avril BE : en début d'année[3] *Pour les exploitants qui sollicitent également la prestation B, les prestations B et D sont, dans la mesure du possible, délivrées en même temps*			Possible à tout moment de l'année	Possible à tout moment de l'année sauf en cas de neige	Tout au long de l'année
Quels sont les documents remis au client ?	Document récapitulatif des différentes annonces	Document récapitulatif des différentes annonces		▪ Dossier PER de l'année de contribution (Fiche 1, év. fiche 3, Suisse-bilanz, bilan fourrager PLVH) ▪ Bilans de fumure et bilan fourrager PLVH prévisionnels ▪ Courrier d'accompagnement personnalisé			▪ Calcul détaillé des différentes variantes simulées ▪ Calcul de l'impact sur le revenu des différentes variantes	Calcul de l'impact sur le revenu des différentes variantes	Sur demande, impression et envoi du bilan des cessions et reprises
Combien ça coûte[4] ?	Fr. 25.- à 55.-	Fr. 55.- à 165.-	Fr. 0.-[5]	Fr. 65.- à 200.-			Fr. 55.- à 165.-	Fr. 55.- à 250.-	Fr. 25.- à 110.-
Remarques		Les agriculteurs du canton de BE peuvent solliciter les personnes de support nommées par l'OAN pour effectuer cette tâche **(lien vers la liste)**	La saisie est réalisée par le client qui peut solliciter les conseillers présents pour un appui. Une maîtrise minimale de l'outil informatique est nécessaire	L'outil informatique utilisé (Agro-Tech) utilisé par le conseiller permet de générer automatiquement un cahier avec les différentes cultures et pouvant être utilisé comme carnet des champs/des prés			Dans les cas très complexes avec d'importants changements envisagés dans l'organisation de l'exploitation, une démarche d'optimisation globale de l'entreprise est plutôt recommandée	La présence ou l'absence de la qualité écologique se détermine le plus aisément entre avril et octobre	

[1] Voir dates précises sur Acorda ou Gelan
[2] Voir dates et lieux sur le site internet de la FRI
[3] au plus tard au moment de la réception de la fiche de contrôle transmise par le contrôleur
[4] Base : tarif abonné de Fr. 55.-/h, sans déplacement
[5] Inclus dans les 5 demi-journées de formation continue accordées aux abonnés de la FRI